

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 25 juin 2025

L'ARS BRETAGNE DEVIENT « AMBASSADRICE DU DON D'ORGANES »

Jeudi 19 juin, l'ARS Bretagne est devenue officiellement « ambassadrice du don d'organes » avec la signature de la charte d'engagement entre Elise Noguera, directrice générale de l'ARS Bretagne, et André Le Tutour, référent régional du collectif Greffes+. Elle devient ainsi la 4^{ème} ARS ambassadrice du don d'organes¹. Cette charte a été signée en présence de deux partenaires majeurs : l'agence de la Biomédecine représentée par Marie-Hélène Le Coz et le réseau breton des coordinations hospitalières du prélèvement d'organes et de tissus (CHPOT) représenté par Gildas Le Borgne..

L'ARS Bretagne s'engage à informer et sensibiliser au don d'organes

Dans le prolongement de la journée nationale de réflexion sur le don d'organes du 22 juin 2025, cet événement confirme la mobilisation de l'ARS Bretagne à la promotion du don d'organes avec la mise en place d'actions d'information et de sensibilisation auprès de ses agents, des établissements de santé, des professionnels de santé, mais aussi auprès du grand public. Cet engagement de santé publique fait partie des priorités d'actions, dans le cadre du Plan ministériel pour le prélèvement et la greffe d'organes et de tissus (2022-2026).

L'ARS Bretagne rejoint ainsi les 3 ARS mais aussi le réseau des 850 villes ambassadrices du don d'organes, dont une centaine en Bretagne, et d'autres ambassadeurs locaux réunissant des pharmacies, des hôpitaux, des facultés de médecine... En se développant, ce réseau devient un relai essentiel pour sensibiliser le grand public à cet acte de solidarité qu'est le don d'organes.

L'ARS Bretagne a lancé ses premières actions de sensibilisation avec l'organisation en interne d'une journée "Tous et toutes en vert". Un engagement collectif pour rappeler l'importance de parler du don d'organes avec ses proches. Plus symboliquement, afin de rendre visible son engagement, une plaque « ARS ambassadrice du don d'organes » a été posée au sein de ses locaux.

LE DON D'ORGANES - "Entre proches, ON SE LE DIT !".

La journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe du 22 juin, a été l'occasion de **sensibiliser chacun à l'importance de communiquer sa position sur le don d'organes à ses proches, un geste essentiel pour sauver des vies**. L'écart entre le nombre de patients en attente d'une greffe et celui des greffés ne cesse de se creuser : **en 2024, 29 000 patients étaient inscrits sur la liste d'attente nationale, contre 6 034 greffes réalisées**.

¹ après l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, l'ARS Guyane, et l'ARS Martinique

Contact presse
Direction de cabinet
Département communication

Tél : 06 59 67 96 94
Mél : ars-bretagne-communication@ars.sante.fr
www.bretagne.ars.sante.fr

6, Place des Colombes
CS 14250 – 35042 Rennes Cedex



Principale cause de cette insuffisance : le taux d'opposition des familles au prélèvement d'organes sur des personnes décédées.

En France, la loi présume notre consentement au don d'organes et de tissus, sauf si, de notre vivant, nous avons exprimé notre refus de donner en nous inscrivant notamment sur le registre national des refus. Les Français sont trop peu nombreux à avoir partagé avec leurs proches leur position vis-à-vis du don d'organes qui, dans le doute, refusent le don. En effet, alors que 80 % des Français se disent favorables au don de leurs organes, seulement 47 % en ont discuté avec leurs proches. Un manque de communication qui génère un taux d'opposition de 36%.

Le don d'organes en Bretagne en quelques chiffres (2024) :



- 113 prélèvements d'au moins un organe ont été réalisés en Bretagne, ainsi que 307 greffes d'organes pratiquées.
- 30,4 donneurs (sujets en état de mort encéphalique) par million d'habitants, ont été prélevés d'au moins un organe (contre 22,8 pour la France).
- 21% de taux moyen d'opposition au prélèvement d'organes (inférieur à la moyenne nationale).

En savoir plus sur le don d'organes : Don.d'organes.fr



De gauche à droite : Gildas Le Borgne, Andre Le Tutour, Elise Noguera, Marie-Hélène Le Coz et Christophe Thébault.

Elise Noguera, directrice Générale de l'ARS Bretagne, a salué *"le partenariat et le travail effectué par toutes les équipes hospitalières de coordination, l'Agence de la Biomédecine, les établissements de santé, et la dynamique instaurée sur le territoire par les différentes associations pour garantir à chaque malade un accès égal à la greffe sur tout le territoire."*

Andre Le Tutour s'est félicité du *"réseau d'ambassadeurs qui s'élargit, avec de plus en plus de mairies et de structures qui sollicitent directement le collectif Greffes+ pour en faire partie"*. Il a rappelé également *"l'importance de la prise en compte du vécu du greffé et des familles de donneurs qui sont demandeuses de rencontrer des personnes greffées"*.

Gildas Le Borgne a souligné *"l'alliance indispensable du réseau breton des coordinations hospitalières du prélèvement d'organes et de tissus avec l'ARS Bretagne et l'Agence de la Biomédecine, et le rôle essentiel du collectif Greffes+ qui fait le lien avec les patients"*.

Marie-Hélène Le Coz, au titre de l'agence de la Biomédecine a remercié *"l'initiative de l'ARS Bretagne pour la promotion du don d'organes. C'est en parlant le plus largement possible du don d'organes, qu'aujourd'hui on sensibilise plus facilement les gens sur cette démarche."*